

Fiche 19

Protection contre le gibier et les rongeurs

Les cervidés

- Le chevreuil

Présent sur l'ensemble du territoire breton, le chevreuil peut causer des dégâts importants sur les peupleraies de 1 à 5 ans. Il est donc devenu indispensable de prévoir une protection individuelle. Plusieurs types de protections existent, mais les manchons grillagés sont ceux qui donnent les meilleurs résultats. Il s'agit de gaines plastifiées de 1m10 de hauteur et d'un diamètre compris entre 10 et 15 cm. Certaines peuvent être extensibles, ce qui évite les problèmes d'étranglement. Une bonne rigidité est recommandée pour mieux résister à la déchirure. Les plançons de petite dimension (de catégorie A1) sont particulièrement sensibles.

La pose des protections doit être impérativement réalisée au moment de la mise en terre des plançons.



Chevreuil dans une peupleraie.

Quelques modèles de protections utilisables :



Manchon extensible.



Manchon classique en plastique.



Protection enroulée autour du plançon.

Parole de Loriot :



Après 5-6 ans, l'écorce est suffisamment épaisse pour résister aux frottis* des brocards. Les protections n'ont donc plus d'utilité. Il est alors recommandé de les retirer afin d'éviter les étranglements, les problèmes sanitaires, et l'éparpillement, à terme, de morceaux de plastique dans l'environnement. Le coût par entreprise de la dépose des protections à l'hectare est de l'ordre de 150€/ha.

- Le cerf

Les populations de cerfs sont diffuses mais occupent de nombreux massifs. Les peupleraies situées sur leur territoire sont très fortement impactées par les dégâts comportementaux (frottis allant parfois jusqu'à la casse du plançon) et alimentaires (écorçage* en période de repos végétatif ou en pleine sève). Des plantations peuvent être entièrement détruites en quelques jours. Aussi, le seul vrai rempart en matière de mise en défens est la clôture totale de la parcelle, en utilisant un grillage de 1,80 à 2 m de hauteur.

Une clôture électrique, très efficace contre cette espèce n'est envisageable que si son entretien est aisé et rigoureux.

Peuplier et manchon détruits par le cerf (écorçage).



Les rongeurs (ragondin, rat musqué) et les lagomorphes (lièvre, lapin)

Les protections chevreuils étant maintenant systématiquement employées, elles servent aussi à se prémunir des dégâts causés par les ragondins, rats musqués, lièvres, lapins et autres rongeurs.

- Cas particulier du castor



Manchon grillagé rigide.

Ce grand rongeur peut causer des dégâts importants dans les peupleraies qui bordent les cours d'eau. Espèce protégée, elle ne peut être ni chassée, ni détruite.

Le castor a été introduit au début des années 1970 dans les Monts d'Arrée en vallée de l'Ellez (29) où son développement reste très localisé. L'essor de la population de castors sur le territoire breton devrait plutôt s'amorcer depuis l'Est de la Région, car il est déjà bien présent dans les Pays de la Loire. Aussi, il est important, d'une part, que le populteur connaisse les moyens à sa disposition pour limiter les dégâts occasionnés par le castor et, d'autre part, d'apprendre à cohabiter avec lui.

La mise en défens des plantations concerne en général les premières rangées de peupliers situés près du cours d'eau sur une largeur de 25 à 30 m environ. Les protections sont individuelles, sous la forme de grillage métallique type « grillage à mouton ». La protection doit atteindre une hauteur de 1 m et une circonférence de 1.5 m, car elle devra être efficace pendant toute la vie du peuplier. Lors de crues importantes, ces protections sont nettement moins efficaces car leur hauteur n'est plus suffisante pour les protéger de l'écorçage des castors. Ces derniers étant d'excellents nageurs, en cas d'inondation la plantation peut être entièrement touchée. De telles hauteurs de crues ne se rencontrent qu'exceptionnellement en Bretagne.

Créer les conditions d'une cohabitation durable signifie notamment qu'il faut que le castor puisse trouver de la nourriture et de quoi construire ses barrages avec d'autres végétaux que les peupliers de culture. C'est pourquoi il est important de favoriser ou de créer un rideau boisé de plusieurs mètres entre le cours d'eau et les premières rangées de peupliers. Ce rideau boisé, également appelé ripisylve, est en général composé d'essences adaptées (saules, aulne glutineux, frêne commun). Le castor y trouvera de quoi se nourrir et construire ses huttes. Cela permettra de limiter son impact sur la peupleraie adjacente.

Parole de Lorient :



Si le cours d'eau est bordé par des ronces ou des broussailles, il faut les maintenir car elles seront consommées ou utilisées par le castor pour se déplacer, la loutre pourra aussi en bénéficier.

Pour créer une ripisylve dans un délai assez court, la mise en place de boutures de saules peut s'avérer très efficace, dans un premier temps.